



L'ÉGALITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
—	Six mois	7 00
utre-mer.	Un an	15 00
—	Six mois	9 00

ADMINISTRATION

Rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE

Prix des insertions.

Années, la ligne	0 fr 30
Réclames, la ligne	1 00

Sitôt après la *Drole d'Histoire*, Nouvelle Saint-Pierraise, nous commencerons la publication de notre grand roman inédit *Claire* de notre rédacteur WINTREBERT Georges.

TAXE DU PAIN

Dans sa séance du 24 octobre 1892, la chambre des députés a été saisie d'une proposition de loi de MM. Burdeau, Terrier, Joseph Reinach, Jacquemart et un grand nombre de leurs collègues tendant à l'abrogation : 1^e de l'article 30 de la loi des 19-22 juillet 1891. 2^e du paragraphe 6, 2^e alinéa, de l'article 749 du code pénal (taxe de la boulangerie) M. Dumay animé d'admirables sentiments démocratiques a fait valoir que par ces temps de spéculation à outrance, il pourrait arriver que des spéculateurs peu scrupuleux fissent immédiatement monter sur le marché le prix des farines, hausse qui aurait pour conséquence la surelégation du pain.

Il démontra qu'il s'agissait d'une ques-

tion sociale par excellence, et qu'en supprimant le seul frein dont les Maîtres disposent pour mettre un obstacle à la surelégation du prix de cet aliment indispensable à tous, la chambre ajouterait un nouveau motif d'agitation à ceux déjà si nombreux qui existent au sein des masses.

Malgré les conclusions de la commission favorables au projet, la chambre approuvant l'opinion de M. Dumay a refusé de prendre la proposition de loi en considération.

Un bon point nouveau à son actif,

G. W.

LES PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE

L'éclair du 14 mars dernier contient un très intéressant article sur les Pêcheries de Terre-Neuve et les fourberies d'Albion, relevées dans deux livres jaunes publiées par le ministère des affaires étrangères en 1891 et 1892.

Il recommande ces livres aux jeunes gens qui se destinent à la carrière diplomatique, et qui ont besoin d'en connaître les roueris de la diplomatie anglaise et la désinvolture avec laquelle un premier ministre peut se jouer de ses promesses.

Malgré nos droits exclusifs, résultant de nombreux traités sur les côtes de Terre-Neuve, des industriels anglais vinrent faire concurrence à nos nationaux qui constatèrent que la morue avait cédé la place aux homards y avaient établi des homarderies.

Le gouvernement français protesta et le gouvernement anglais refusa de tenir compte de ses protestations.

Un arbitrage fut décidé et ses conditions arrêtées en mars 1891.

En attendant la sentence arbitrale on arrêta un «modus vivendi» qui consistait dans le maintien du «statu quo».

Le «modus vivendi» ne tarda pas à être violé par les anglais qui établirent des homarderies nouvelles.

Nos officiers dénoncèrent le fait au commandant anglais qui fut condamné à des dommages-intérêts au profit des délinquants.

Lord Salisbury protesta devant la chambre des lords, mais ce ne fut que pour la forme, et il admira en principe l'adoption d'une législation rendant les tribunaux de Terre-Neuve juges souverains et méconnaissant le modus vivendi.

A nos protestations on répondit par une promesse de faire respecter le «modus vivendi» pendant trois saisons de pêche seulement, et Lord Salisbury a fait reconnaître par le comjidicitaire de la reine, la compétence souveraine de la cour de Terre-Neuve pour statuer sur toutes contestations relatives au droit de pêche sur les côtes de cette île. Le sursis de 3 ans expira à la fin de 1893, de sorte que l'année prochaine nous serons à la merci des Anglais.

FEUILLETON DE "L'ÉGALITÉ"

UNE DROLE D'HISTOIRE

NOUVELLE SAINT-PIERRAISE

I

Où s'étaient-ils connus ? Au Rink ? Au sortir de la Prière ? Sur la route de Savoyard ?

Peu importe ! Ils s'aimaient, et s'étaient juré de s'appartenir éternellement l'un à l'autre.

Lui s'appelait Albert ; elle Léona. Il avait vingt trois ans. Elle en avait dix-neuf, et avec cette confiance dans l'avenir, propre aux amoureux, ils se préoccupaient fort peu des exigences matérielles de l'existence.

Ils passèrent deux ans à se fréquenter,

deux ans de félicité et d'adoration mutuelle. Quand ils se voyaient, ils vivaient dans le ravisement, dans l'extase. Ces mille riens charmants dont se compose l'amour, un pressement du pied, des serrements de mains, un bec par ci par là, étaient les seules privautés qu'ils se permettaient. Jamais l'idée ne leur serait venue de se connaître plus intimement, de demander des choses contraires à la morale. A quoi bon, d'ailleurs ? Ne devaient-ils pas être unis l'un à l'autre par les liens sacrés du mariage ?

Le moment était venu de parler aux parents, moment redoutable pour Albert qui présentait que de ce côté il y aurait du tirage. Sa famille, sans occuper un rang élevé dans la société, jouissait de la considération publique. Ses père et mère, partis de rien, avaient à force d'ordre et d'économie, réalisé une petite fortune. La maison qu'ils occupaient leur appartenait, et leur fils sur lequel ils fondaient de

grandes espérances continuerait, dans leur pensée, d'agrandir le patrimoine héritier.

Quand Albert s'ouvrit à son père de son projet de mariage, celui-ci fronça les sourcils, mais ne voulant rien décider par lui-même, il appela sa femme qui avait dans le ménage un rôle prépondérant.

La mère pensa rester suffoquée en apprenant que son fils avait fait choix d'une épouse, sans lui en parler. Dès qu'elle connut le nom de la fiancée, ce fut bien pis. Elle se répandit en plaintes amères.

— Ca, ca, dit-elle à son fils, un beau moreau ! Et avec quoi vivrez-vous, une fois mariés ? De galette et d'eau claire

-- Mais, ma mère, répondit le jeune homme, qu'est ce que vous avez à reprocher à Léona ? On n'a rien à dire sur son compte. Les parents son peu fortunés, il est vrai. Qu'importe ! Je suis jeune, j'ai l'avenir devant moi. Je travaillerai. D'ail-



M. Flourens auteur de cet intéressant article de l'Eclair que l'abondance des matières nous empêche de reproduire in extenso, le termine ainsi.

« Il y a deux ou trois ans, les journaux français examinaient la question de savoir si nous devions accepter d'être expropriés de nos droits sur Terre-Neuve, moyennant une juste est préalable indemnité. Ils discutaient entre-eux sur la nature et l'importance de cette indemnité, sur les offres qui nous auraient été faites ou pourraient nous être faites par l'Angleterre.

« Lord Salisbury a trouvé, ce semble, le moyen de couper court à la discussion. D'une manière indirecte mais sûre, ils s'est mis en mesure, grâce à l'infatigable plaisir de notre diplomatie, de nous exproprier sans bruit mais sans indemnité.

« Espérons que les prévisions de M. Flourens quoiqu'elles paraissent foudroyantes, ne se réaliseront pas et, qu'à l'expiration de cette année pendant laquelle la loi anglaise appliquée depuis le 1^{er} janvier 1888 concernant la boîte sera suspendue, un traité ferme, sérieux et définitif réglera cette importante question des pêcheries de Terre-Neuve. Il y a trop longtemps déjà que la diplomatie anglaise et le gouvernement de Terre-Neuve nous mangent la laine sur le dos et que nous nous laissons tondre comme des petits moutons, il faut en finir une bonne fois et rappeler nos voisins, au respect de la parole donnée et des écrits. Il y va de nos intérêts et qui plus est de notre dignité nationale.

G. W.

LE CHARBON.

Quand on passe un hiver aussi rigoureux que celui qui semble ne pas vouloir nous quitter, quand on a consommé des quantités considérables de charbon dans les cheminées prussiennes, dans les grilles domestiques, quand on voit les anticlinkers bruler de l'anthracite depuis le mois de novembre, sans qu'on leur ait permis de se refroidir, on peut songer aux temps futurs, où les mines de houille seront épuisées par une aussi effrayante consommation qui n'est rien encore auprès de celle des usines et machines de tous genres.

Certainement cette réflexion n'est pas

leur, nous nous aimons, et, quelque déférence que je vous doive, je ne saurais retirer ma parole.

— Jamais, tant que je vivrai, je ne consentirai à un tel mariage !..

Et comme le fils se défendait, faisant valoir que dans deux ans il ne serait plus sous la tutelle de ses parents, qu'il leur adresserait des sommations respectueuses, la bonne femme au comble de l'exaspération le menaça en disant :

— Non vois-tu, Albert, si tu fais cela, je te renie pour mon fils. Je te maudirai à mon lit de mort, et sache-le, mon enfant, la malédiction d'une mère, ça ne porte jamais bonheur.

Albert était un caractère faible. Toute son énergie s'était épuisée dans sa lutte contre ses parents. Il pleura, supplia, mais sans résultat. Sa mère, pour couper court à cette scène pénible, lui dit en forme de conclusion :

— Ne pense plus à ton amourette. Nous te marierons, mon garçon. Je te

dénouée de fondement.

Nos descendants, dans une génération plus ou moins reculée, se trouveront un jour la bouche bée devant le néant, en ce qui concerne le charbon et il ressembleront à nos ménagères qui regardent pour le moment le sol de leurs caves plat comme le plancher, et à peine noirci par la poussière du combustible dont les provisions sont épuisées.

Que feront-ils alors ? Où iront-ils se chauffer ? Etabliront-ils un grand chauffoir municipal ou colonial sur les terres du seigneur Robidou, et appelleront-ils le Soleil à leur secours ? si oui, il faudra que ce grand puissant (le Soleil bien entendu) se réchauffe un peu au lieu de se refroidir sinon, les pauvres petits ressembleront vite à ces lièvres que les anglais nous apportent et qui restent sans broncher accrochés pendant des semaines à la devanture des magasins.

J'envois depuis plus de quinze jours un gros, toujours le même, pendu devant la porte qui fait face à l'Égalité et raide comme un piquet, il ne bronche pas ! Blanc comme la neige il ne change pas sous l'épaisse couche du poudrin si ce n'est que son volume augmente. Il prend parfois un abdomen formidable, puis au moindre changement de température sous l'influence du doux printemps, il fond.

Il faut dire à sa décharge, qu'on rentre le soir ce monsieur et qu'on le place probablement dans un appartement chauffé près d'une immaculée perdrix qui semble unie à son malheureux sort, et qui, dans la journée (c'est plus comme il faut, plus grand monde,) lui fait pendant de... j'allais dire cheminée... non de chambranle.

Unis sans doute d'un amour tendre partageant la rigueur du froid le jour et les doux rayons de l'anticlinker le soir ils semblent ne pas vouloir se quitter et les gourmets paraissent ne pas désirer les contrarier.

trouverai une femme dans notre moude, et tu me remercieras plus tard de ma sollicitude clairvoyante.

II

Lorsqu'Albert revit Léona, celle-ci n'eut pas de peine à deviner, à la pâleur de son amant, qu'il lui cachait quelque chagrin. Elle l'interrogea doucement, mais Albert n'osa lui avouer la triste vérité. Il se contenta de lui dire que leur mariage rencontrait certaines difficultés mais que ces difficultés s'aplaniraient.

Les visites se continuèrent. Néanmoins il y avait entre les deux fiancés comme un nuage de tristesse. Leurs épanchements étaient générés par une arrière-pensée dont ils n'osaient se communiquer toute l'amertume. Non pas que la jeune fille doutât de la tendresse d'Albert. Son orgueil était froissé seulement de voir que le jeune homme à qui elle avait donné son cœur ne mettait pas à défendre ce précieux dépôt toute la fougue qu'elle était en droit

G'est à tel point que l'autre jour je m'en suis approché pour voir s'ils n'étaient pas en platre et s'ils ne servaient pas d'enseigne, mais non c'est bien du poil, plume et viande, gelée rien n'est même empaillé !

Je me demande si au delà, ils ne pendront pas les pattes à leur cou et s'ils ne s'en iront pas tout seuls dans une autre patrie.

Mais après tout, c'est leur affaire....

Quand il n'y aura plus de charbon que sera-t-on ? mangera-t-on la viande crue ? en sera-t-on réduit à manger les lapins comme les sauvages de la foire ? mais alors il faudra bien trouver un moyen de les dégeler et comment pourront y arriver nos arrière petits neveux s'ils gélent eux-mêmes ? Ils auront beau partager leur couche avec un lapin dans l'espoir de le dégeler et de le croquer le lendemain, ils partageront son triste sort

Triste ! Triste pensée qui vous donne des frissons !

Eh bien, non, cela n'est pas à craindre, grâce au génie humain, grâce aux merveilles de la science, nos descendants n'auront pas par le froid la rigidité du lièvre en question.

A cette époque lointaine l'électricité sera l'ordre du jour et elle sera produite par les grandes forces que la nature met à la disposition de l'homme qui ne les a pas encore utilisées ; les vents, les cataclastes, les chutes d'eau, le flux et le reflux de la mer.

Enfin le pétrole viendra remplacer le charbon disparu.

D'après un grand chimiste russe les sources de ce précieux liquide sont inépuisables. On a d'ailleurs remarqué que certains puits dans lesquels sont pourtant plongées des pompes d'une force considérable ne baissent aucunement de niveau.

Tant mieux pour les petits petits enfants de nos petits petits enfants.

G.W.

d'attendre.

Cependant la mère d'Albert s'était mise en campagne. Elle voulait, disait-elle, mener les choses tambour battant. Justement dans une famille amie elle découvrit la perle, l'oiseau rare, dont elle voulait faire une compagne pour Albert. Situation de fortune à peu près pareille, mêmes relations, une communauté d'idées et d'habitudes qui réunirait les deux familles en une seul. Tout concordait pour faire de cette union ce qu'on appelle en province un mariage de convenances.

La première fois qu'elle parla à Albert de ses pas et démarches, celui-ci, au lieu d'opposer un refus énergique, se borna à dire : « C'est bien, ma mère, puisque vous le voulez, mais que ce soit le plus tard possible. Léona en mourra... »

La mère eut un rire ironique : « Léona en mourir ! Cette mijaurée qui avait en jolé son garçon dans l'espérance d'avoir son bien. Non, vrai, les jeunes gens étaient trop bêtes à présent, des coqs

POISSONS D'AVRIL

Les origines de cette coutume sont variées. Les uns n'ont vu dans cette facétie qu'une allusion à la pêche, qui par exemple à Saint-Pierre, ainsi que dans beaucoup d'endroits, s'ouvre le premier avril, et comme à cette époque de l'année, la pêche n'est pas très productive, ce mécompte donne lieu à la coutume d'attraper les gens simples et crédules. D'autres font remonter cette plaisanterie vers la fin du seizième siècle à l'époque où l'année cessa de commencer en avril. C'est en effet en 1564 que Charles IX rendit une ordonnance reposant au premier janvier le premier jour de l'an qui jusqu'à ce jour se trouvait le premier avril, et par suite de ce changement les étrennes se distribuerent le premier janvier, tandis que le premier avril on ne faisait que des félicitations de plaisanterie aux personnes qui regrettaien l'ancien régime. On s'amuse à les jaser et à les mystifier par des cadeaux de nulle valeur ou des messages erronés. D'autres encore doutent pour principe à ces fumisteries le changement de Zodiaque le soleil quitte alors le signe des poissons et on jugea bon alors de donner à cette allégorie le nom de poisson d'avril.

Quelle que soit l'origine des diverses facéties qui circulent à cette époque de l'année, il n'en est pas moins exact de reconnaître que cette tradition se perpétue de génération en génération. Chaque corps de métier a une mystification toute prête pour ce jour-là et qu'on ne manque pas de servir aux débutants peu sagaces et surtout très timorés.

C'est ainsi qu'on envoie les enfants chercher la corde à tourner le vent, un moule aux aiguilles, un bâton qui n'ait qu'un bout, de l'électricité en bouteille etc... et tant d'autres choses qu'on se garde bien de trouver. En France, dans les études d'avoués, d'huissiers, de notaires, on n'oubliera jamais de dire au petit garçon char-

gé des courses d'aller demander la grosse du jugement à intervenir au greffier, celui-ci l'envoie ailleurs, et la plaisanterie continue jusqu'au moment où il rencontre quelqu'un d'assez raisonnable pour la faire cesser.

Un des poissons d'avril les plus répandus est celui qui consiste à envoyer chercher la pierre à effondrer le poumon.

Si le premier avril on tue un porc dans une ferme de Bretagne, on dit souvent au père d'aller dans telle ferme réclamer la pierre à effondrer le poumon. Le malheureux part, bien convaincu de l'importance de sa mission court à l'endroit désigné où il ne trouve pas l'ustensile demandé, puis retourne vers une autre ferme plus éloignée, et fait ainsi une promenade qui n'a rien de trop hygiénique jusqu'à la fin de la journée sans pouvoir mettre la main sur l'objet indispensable.

Dans les casernes, la même facétie existe, mais sous un nom différent. Tout cuisinier, jovial et roublard suivant l'expression, le matin du premier avril, ne manque pas de dire à son aide de courir à telle cuisine de telle batterie chercher la pierre à enfouir le mou. L'aide mal réveillé et souvent très naïf prend ses jambes à son cou et se précipite vers l'endroit où cette pierre précieuse, dont il ignore complètement les propriétés merveilleuses, doit lui être confiée. Il y trouve un compère de son chef qui, prévenu à l'avance lui annonce très sérieusement qu'il vient de la passer au brigadier d'ordinaire de telle batterie, mais qu'il peut aller la lui demander. Le brigadier d'ordinaire envoie le conscrit à une autre destination, et le pauvre bleu après avoir parcouru le quartier d'un bout à l'autre, revient tout penaud à la cuisine, bien vexé de ne pas rapporter l'objet introuvable, en entendant crier dépêche-toi, le mou tarde à cuire.

La plupart de ces plaisanteries n'ont rien de bien spirituelles, cependant elles

sont partie de l'apanage de gaieté que nous ont légué nos ancêtres, et ne serait-ce qu'un point de vue de cette tradition qui représente le Français comme un type à part toujours jovial, ce qui le distingue de tous les autres peuples par son caractère et ses mœurs, nous ne verrons pas sans peine disparaître de notre pays ces usages auxquels nous demeurons attachés.

LARUE, Jean, agent des douanes, a exercé depuis 63 jusqu'en 92.

Mercredi après-midi ont eu lieu les obsèques de M. Jean Larue, agent des douanes en retraite. Au cimetière le chef du service M. Leconte a prononcé les paroles suivantes :

Avant que cette tombe se referme, je viens, au nom de l'Administration, dire un dernier adieu à celui qui pendant près de trente années, l'a servie.

Après avoir rempli, comme marin des équipages de la flotte, ses devoirs envers la mère-patrie, M. Larue était nommé le 1er janvier 1863, écrivain de la marine à Saint-Pierre et attaché au travail de la douane, dont la direction lui était bientôt confiée. Dans cette position, il a été le véritable créateur de la douane; d'un roulage administratif sans importance, il en a fait un service spécial sur lequel la colonie a pu compter pour alimenter son budget. Aussi, l'aimait-il cette douane qu'il avait vu grandir, qu'il avait façonnée! Il a voulu que son fils comme lui s'y consacrât, et dans les entretiens, trop rares hélas! qu'il m'a été donné d'avoir avec lui, il m'en parlait sans cesse. Sa pensée ne s'en détournait que pour se reporter sur sa famille. Et à ce sujet, ses amis vous diront de quels soins, de quelles attentions touchantes il entourait les siens. Atteint, il y a quatre mois à peine, dans son affection paternelle par la mort prématurée de l'un de ses enfants sa santé chancelante ne lui a pas permis de supporter l'épreuve du malheur.

Nous apportons à sa famille tant éprouvée l'expression de notre condoléance et de tous nos regrets.

« d'Inde qui avaient bien besoin d'une mère pour leur trouver un parti avantageux et honorable».

Et forte du blanc-seing que son fils lui avait donné, elle ménagea les entrevues avec Adeline, (tel était le nom de la jeune personne sur qui elle avait jeté son dévolu)

Comment Albert se laissa-t-il entraîner dans cette nouvelle intrigue? De quel nom qualifier son manquement à la foi jurée? C'était une âme faible, nous l'avons dit déjà. En outre, sa vanité était flattée d'entrer dans une famille qui lui permettrait de faire figure dans le monde. Adeline avait eu de nombreux prétendants, et c'était lui, lui Albert, qu'elle avait distingué parmi tant d'autres. Orgueil! Orgueil! que de vilénies on commet en ton nom!...

Ah! ce fut une scène déchirante quand Albert, acculé à une impasse, (les bans avec Adeline allaient publiés,) fut obligé d'avertir Léona que tout était fini entre eux. Il eut beau prendre toutes les circons-

locutions, tous les artifices en usage pour atténuer le coup. La jeune fille alla droit au but en disant: « Eh bien! quoi tu te maries! »

— Mon père et ma mère le veulent.

— Et toi que dis-tu?

Il baissa la tête et balbutia:

— Je ne puis pas aller à l'encontre de la volonté de mes parents,

— Lâche! dit-elle en se tordant les bras, mon Dieu! que les hommes sont lâches!...

Et elle se mit à sangloter. Les larmes lui coulaient brûlantes sur les joues, ces larmes de femmes qu'on ne peut voir couler sans être remué au plus profond de soi-même.

Devant cette détresse d'âme, Albert ne trouva pas autre chose à dire:

— Que veux-tu? ma pauvre mignonne, il faut se faire une raison: Je t'aime et n'aimerai que toi dans la vie, mais ma mère m'aurait maudit à son lit de mort, si je lui avais résisté. Voudrais-tu que je

commette un tel péché?

Leona releva la tête et le regarda comme dans un rêve. Tant d'imbécilité la frappa de stupeur. « Lâche! Lâche! » dit-elle encore, et elle s'enfuit dans sa chambre où elle s'enferma à clef.

Pendant toute la nuit elle ne fit que marcher à grands pas, se demandant si elle n'allait pas devenir folle. Ce fut une nuit terrible, et cependant bienfaisante. Le matin au petit jour elle s'endormit les nerfs brisés. A son réveil, elle envisagea la situation avec plus de calme. Parmi les sentiments qui l'agitaient surnageait celui de l'orgueil justement froissé. Son cœur seignait cruellement de voir les serments dont Albert avait été si prodigue envers elle violés, foulés au pied, et pour qui? Pour une rivale qui n'avait d'autre mérite que celui de l'argent.

— Oh! dit-elle les dents serrées, je me vengerai! ..

(à suivre)



TARIF DOUANIER.

De nombreux commerçants nous ont manifesté leurs craintes au sujet de l'application du tarif douanier, en ce qui concerne les produits français.

Nous sommes en mesure d'affirmer que tous les produits français sont exempts de droits de douane à l'exception de ceux qui ont été fabriqués en France avec des matières premières provenant de l'étranger et pour lesquelles le fabricant n'a pas acquitté les droits y relatifs.

Pour éviter toute difficulté il suffit à nos concitoyens de commander des articles fabriqués avec des produits français, ou de spécifier à leurs fournisseurs qu'ils désirent que les droits soient acquittés avant l'expédition, s'il s'agit d'articles faits avec des produits étrangers.

Le principe de protection de l'industrie nationale n'est donc pas, comme on le voit, atteint par le nouveau tarif douanier.

G. W.

Entendu dernièrement à un examen.
L'examinateur. — Quel est le père de Charlemagne?
L'élève. — C'est c'est je l'ai oublié.
L'examinateur. — Rensez au nom d'un avocat de la colonie.

L'élève. — Ah! oui: M. Wintrebert.

Hilarité du jury!
En voilà un que le hasard a mal servi. Il y eut eu plus de fruit à penser à l'autre.

NOUVELLES MARITIMES

PORTE DE ST-PIERRE

Entrées.

Avril — Venant de :
 5 St-Servan. Espiègle, b-g. fr. c. Abé, avec alcool, vin et diverses marchandises.
 7 New-York. Fortescue, vap. ang. c. Campion, avec farine, biscuit et diverses marchandises.
 — Granville. Bavolette b-g. fr. c. Chérel, avec diverses marchandises et ustensiles de pêche.
 8 St-Malo. Sea Flower 3 m. fr. c. Revert, avec diverses marchandises.
 — Granville. Mignonne g. fr. c. Ferrantin, avec diverses marchandises et ustensiles de pêche.
 — St-Malo. Survivor, b-g. fr. c. Charlot, avec diverses marchandises et ustensiles de pêche.
 10 St-Servan. Voyageuse, g. fr. c. Voisin, avec diverses marchandises.
 — Bayonne. Jeanne d'Arc, b-g. fr. c. Grasceur, avec diverses marchandises.
 — St-Malo. Emilie, g. fr. c. Durville avec diverses marchandises.
 — St-Malo. Quatre frères, b-g. fr. c. Gouret, avec diverses marchandises et ustensiles de pêche.
 — Granville. Vaillant, sloop fr. c. Raymond, avec diverses marchandises et ustensiles de pêche.
 — St-Malo. Agile, b-g. fr. c. Pierre, avec diverses marchandises et ustensiles de pêche.
 — St-Martin. Rosa, g. fr. c. de Postal, avec sel et diverses marchandises.
 — Marseille. Forward, sloop fr. c. Salaun, avec alcool et diverses marchandises.
 11 Granville. Duc, b-g. fr. c. Benoit, avec diverses marchandises et ustensiles de pêche.
 — Boston. Brillant, g. a. avec diverses marchandises.

Sorties.

Avril — Allant à :
 6 Naples Burgundia. vap. fr. c. Dulac, avec diverses marchandises.

L'Administrateur-Gérant, A. LEMOINE.

ANNONCES

On demande à l'imprimerie de *l'Egalité* un apprenti sachant lire et écrire correctement.

Etude de M^e GEORGE WINTREBELT avocat agréé, rue de Sèze.

Le mercredi 19 avril courant à 2 heures du soir dans la salle d'audience du Tribunal, en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de première instance des îles Saint-Pierre et Miquelon en date du 28 Mars 1893, il sera procédé par le ministère de Me Louis HEGUY, huissier à la vente des objets mobiliers, tels que linge, hardes, bijoux dépendant de la succession de la demoiselle Mélanie BECK, décédée en France le 10 Août 1888.

Cette vente sera faite en présence de Me SIEGFRIEDT, notaire commis pour représenter la dame Marie BECK absente, à la requête de :

- 1^o M. Marin Madé, tonnelier, et Elisabeth Beck, son épouse.
 - 2^o Allain Louis et Emilie Beck, son épouse.
 - 3^o Victor Tesnière, chartier, et Emma Beck, son épouse.
 - 4^o Marie Anne Beck, Vve Pennaqué, ménagère.
 - 5^o Dodeman Auguste, journalier et Rose Beck, son épouse.
 - 6^o Horatio Beck, marin pêcheur demeurant et domicilié à la Baie du Nord (côte de Terre Neuve).
 - 7^o Josiah Stacey, et Evelina Beck, son épouse, demeurant ensemble à l'île de Sound, baie de Plaisance (Terre Neuve).
 - 8^o James Beck, marin pêcheur, demeurant à Saint Laurent (côte de Terre Neuve), héritiers pour partie de la de cuius dont ils se réservent d'accepter ou répudier par la suite la succession.
- Ayant Me Georges Wintrebert avocat pour agréé constitué.

Les bijoux seront exposés les vendredi 14, samedi 15 et lundi 17 prochains dans les bureaux de L'Egalité.

Les conditions de paiement seront indiquées avant la vente.

L'agrément poursuivant.

G. WINTREBERT.

Etude de Me Eugène SALOMON notaire, sis à Saint-Pierre rue de Sèze

VENTE PUBLIQUE

L'an mil 1893, le mercredi 19 avril à deux heures du soir en l'étude du notaire soussigné.

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal de première instance de la colonie, rendu sur requête, présentée par les héritiers de Monsieur Emile Théberge, le six octobre 1892.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques à l'extinction des feux au plus offrant et dernier enchérisseur d'une action de la Société de remorquage le Progrès dépendant de la succession du sieur Emile Théberge.

Mise à prix trois cents francs ci 300 fr. 00

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente est déposé en l'étude du notaire soussigné où toute personne peut en prendre connaissance.

Et le même jour à deux heures et demie du soir, au magasin de M. Louis Lainney, rue Colbert, à la requête des héritiers du sieur Emile Théberge, et en vertu de l'ordonnance ci-dessus énoncée, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers dépendant de la dite succession, tels que: Charbon, Roues de voitures, Tomberaux, Funin. Vin, Poèle, Barils vides, Anthracite etc.

Enfin, le jeudi 20 avril à 2 heures du soir au fond du Barachois, continuation de la vente, de divers objets tels que Blocs, Chaines, Ferrailles, Brouettes, 1 lot de Courbes, Avirons pour Chaland, etc. etc.

Cette vente se fera au comptant
5 p. 0/0 pour frais d'adjudication

*Le Notaire,
E. SALOMON.*

A LOUER CABANES DE PÊCHE

S'adresser à MM. Poirier et Dupont.